

DEC120716DR03 [DR03]

Décision portant nomination de M. Patrice MEDINA aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122738DSI portant renouvellement de l'unité propre de service n° 44, intitulée « Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) », et dirigée par M. Yann HERAULT ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 2 février 2012 ;

Considérant que M. Patrice MEDINA a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 2 au 4 octobre 2007 et du 6 au 8 novembre 2007 ;

Article 1^{er}

M. Patrice MEDINA, TCE au CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UPS n°44, à compter du 2 février 2012.

M. Patrice MEDINA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Patrice MEDINA, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

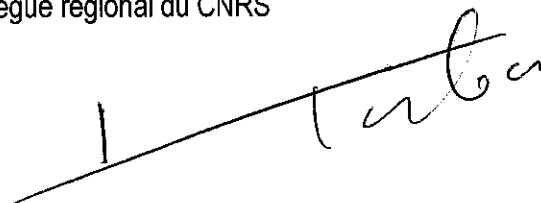
Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 10 février 2012

Le directeur de l'unité



Visa du délégué régional du CNRS



Délégation Ile-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81